



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-06 incluse), M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-05 incluse), M. Alexandre Richefort (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-05 incluse), Mme Dominique Busigny à Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Marouen Touibi à M. Omar N'Dior (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-04 incluse), M. Michaël Janot à Mme Solange Pétrét-Racca, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-02 incluse), Mme Christine Decool à M. Michel Bucheton, M. Franck Thiébaux à M. Pierre Testu.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération numéro DEL-24-04-03-16

Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SEMIV - Remplacement de M. Omar N'Dior.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-21, L2121-33 et R1524-4,

VU sa délibération n° 2020-06-10/55 en date du 10 juin 2020 désignant les représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMIV,

VU le courrier en date du 7 février 2024 de Monsieur Omar N'Dior, Conseiller municipal, faisant part de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'administrateur au sein de la SEMIV,

VU l'avis favorable, à la majorité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 25 mars 2024,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, par sa délibération n° 2020-06-10/55 en date du 10 juin 2020, le Conseil municipal a désigné les représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMIV,

CONSIDÉRANT que conformément aux statuts de la SEMIV, 9 représentants ont été désignés pour siéger au sein de son Conseil d'Administration :

- Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
- Madame Magali Lamir, 1ère adjointe au Maire,
- Monsieur Jean-Pierre Conrié, 2ème adjoint au Maire,
- Monsieur Frédéric Hucheloup, 4ème adjoint au Maire,
- Monsieur Bruno Drevon, 10ème adjoint au maire,
- Monsieur Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué,
- Monsieur Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué,
- Monsieur Omar N'Dior, Conseiller municipal,
- Monsieur Michel Bucheton, Conseiller municipal.

CONSIDÉRANT que Monsieur Omar N'Dior, Conseiller municipal, a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'administrateur au sein de la SEMIV,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article R1524-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de vacance du siège qui lui a été attribué au Conseil d'Administration, l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale désigne son représentant lors de la première réunion qui suit cette vacance,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre acte de cette démission et de pourvoir au remplacement de Monsieur Omar N'Dior,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé la désignation de Madame Christiane Lasconjarias pour pourvoir à son remplacement,

Délibération numéro DEL-24-04-03-16

Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SEMIV - Remplacement de M. Omar N'Dior.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Pascal Thévenot, rapporteur

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, avec 30 voix pour (Groupe Façonnons Vélizy pour l'Avenir, MM. Adjuward, Ferret et Brisabois) et 3 contre (MM. Orsolin, Daviau et Parissier), **Monsieur Omar N'Dior et Madame Christiane Lasconjarias ayant quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour et n'ayant pas pris part aux débats ni au vote, et n'ayant pas participé aux travaux préparatoires de la délibération,**

PREND ACTE de la démission de Monsieur Omar N'Dior de ses fonctions de représentant de la Commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMIV.

DÉCIDE de pourvoir à son remplacement et de désigner Madame Christiane Lasconjarias, Conseillère municipale, pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SEMIV.

Fait et délibéré en séance le 03 avril 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240403-DEL-24-04-03-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Acte affiché du 09/04/2024 au 10/06/2024